

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRÉSANSE

Les Services de santé au travail préparent la mise en œuvre de la réforme

Les précédentes éditions de l'Assemblée Générale de Présanse s'étaient attachées à établir un état des lieux, entamé par les rapports successifs puis consolidé et affiné par les remontées de terrain des SSTI. Depuis, les Services de Santé au travail du réseau Présanse ont précisé ce que pourrait contenir un socle d'offre commune et les grands enjeux opérationnels de la réforme. Leur Assemblée générale 2021 a confirmé la volonté des SSTI de s'engager dans la réforme pour accompagner au mieux les entreprises adhérentes et leurs salariés dans leurs actions de prévention.

Cette année encore, c'est en double-format que s'est tenue l'Assemblée Générale de Présanse ce 10 juin : en présentiel avec un représentant par SSTI autorisé au Grand Hôtel de Paris, et retransmise en direct sur Internet, permettant aux participants à distance de suivre l'intégralité de la séquence depuis leurs régions respectives. Au total, 75% des SSTI étaient présents ou représentés à cette Assemblée Générale.

A nouveau, cette édition 2021 a dû faire sans sa traditionnelle journée d'étude et se concentrer sur l'essentiel : les opérations de vote, qui ont élu le tiers renouvelable du Conseil d'Administration, le choix des orientations de Présanse pour la période à venir, et le premier rapport moral du président Maurice Plaisant, élu en novembre 2020.

Ce dernier ne pouvait pas ne pas parler de la crise sanitaire frappant le pays depuis 2020, et ayant profondément impacté l'activité des SSTI, en première ligne pour accompagner entreprises et salariés dans les divers bouleversements et adaptations qui se sont succédés ces quinze derniers mois, et participent aujourd'hui activement à la campagne de vaccination de la population française contre le Covid-19. Le Président Plaisant a d'ailleurs tenu à saluer les initiatives des Services face à une logistique parfois complexe, et notamment leurs capacités de collaboration avec leurs ARS et préfectures.

Mais au-delà de la période sanitaire inédite, c'est bien vers l'avenir que voulait être tourné ce rapport moral comme les SSTI dans leurs décisions prises en Assemblée générale, alors que le projet de loi pour un renforcement de la prévention en Santé au travail devrait aboutir dans les mois à venir.



Après leur travail de définition d'une offre, réunissant plus de 180 personnes de 74 services sur tout le territoire, les Services ont, en effet, voté à très large majorité l'orientation des actions de Présanse pour l'année à venir, qui, dans la continuité des actions validées par les précédentes AG, mobilisera prioritairement ses moyens à la préparation de la mise en œuvre de cette réforme et portera aux acteurs du pilotage du futur système des contributions formalisées pour préciser la définition de cette offre, les conditions du développement des ressources humaines et des systèmes d'information utiles à sa mise en œuvre, et la création d'une capacité d'engagement collectif des SSTI facilitant l'application cohérente des politiques de Santé au travail définies par l'Etat et les partenaires sociaux. ■